

Projet soutenu par:



**Centraide**  
du Grand Montréal

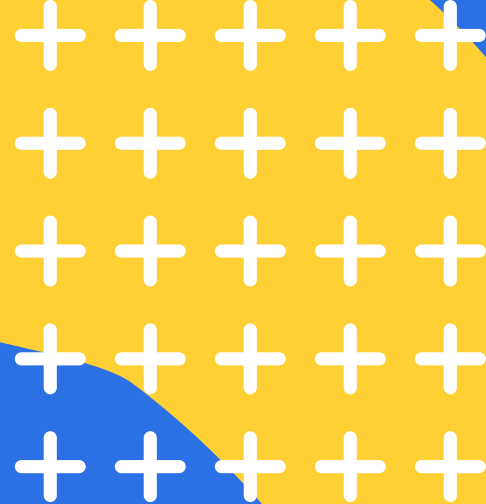


# Réseau en sécurité alimentaire de l'Ouest-de-l'Île

Première version :  
Vision, mission et valeurs.

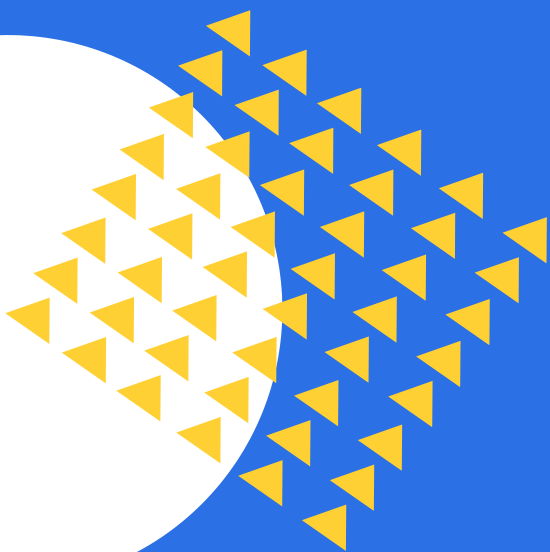


# Mise en Contexte



L'Ouest-de-l'île (ODI) est un vaste territoire et il peut être difficile de rester à jour sur toutes les initiatives et projets s'y trouvant. Le réseau est donc né d'un besoin d'optimisation des canaux de communications entre les acteurs du système alimentaire afin de faciliter la collaboration et la mutualisation de ressources.

Un autre besoin motiva sa création, celui de faire connaître les enjeux présents dans l'ODI auprès de ses citoyens et de ses voisins de la Ville de Montréal. C'est pourquoi l'éducation et la sensibilisation en lien avec les enjeux de la sécurité alimentaire ainsi que les ressources disponibles sur son territoire sont au cœur des actions du réseau.



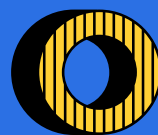


# Vision

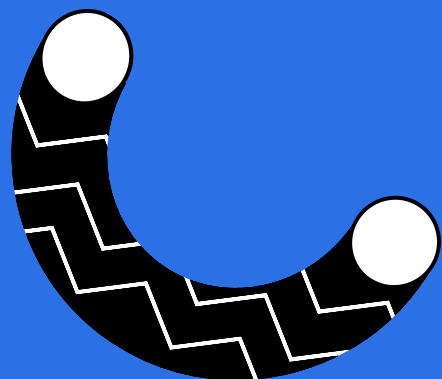
La vision représente l'image que nous avons à long terme pour le projet Réseau.

Le RSAODI\* devient une référence en sécurité alimentaire sur son territoire.

Il rassemble les acteurs clés et facilite la mise en place d'initiatives structurantes visant à renforcer l'offre alimentaire locale et réduire l'insécurité alimentaire dans l'Ouest-de-l'île.

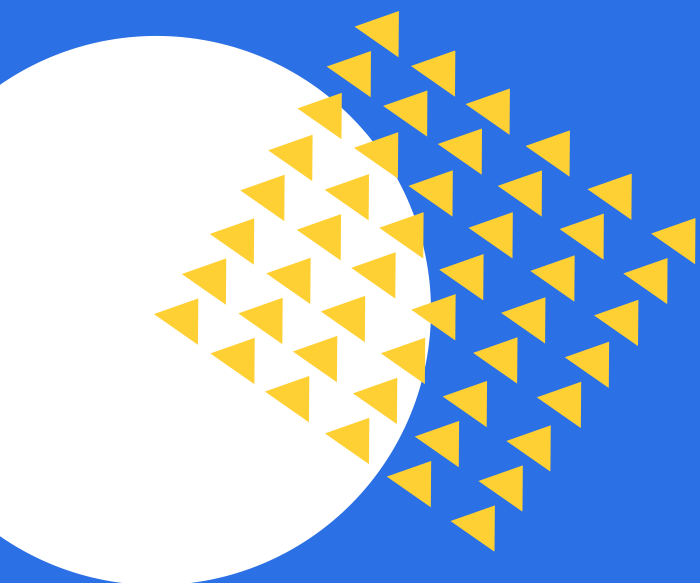


\*Réseau en sécurité alimentaire de l'Ouest-de-l'île



# Mission

La mission du RSAODI est d'améliorer la sécurité alimentaire dans l'Ouest-de-l'île en supportant et favorisant la communication et la collaboration entre les divers acteurs du système alimentaire et de faciliter la mise en place de projets structurants sur son territoire.





# Valeurs

- **Collaboration/entraide** : est au sein du réseau même par son mode de gouvernance ainsi qu'au cœur des projets qu'il supporte.
- **Écoute** : des besoins de la communauté et des acteurs du milieu.
- **Proactivité et efficacité** : répondre activement et de façon efficace aux besoins nommés par la communauté et les acteurs du milieu.
- **Transparence** : dans ses processus décisionnels ainsi que la provenance et l'allocation des fonds.
- **Durabilité** : les actions et décisions prises par le réseau prennent en compte l'aspect de durabilité pour assurer la réussite des projets et le respect de l'environnement.
- **Accessibilité** : faciliter/simplifier l'accès à l'information et aux services disponibles en lien avec la sécurité alimentaire sur le territoire.

